



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

subventions

Question écrite n° 1855

Texte de la question

M. Guillaume Larrivé appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur les subventions accordées aux associations. Il le prie de bien vouloir lui indiquer le montant des subventions de l'État et des établissements publics sous tutelle de l'État (comme l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, par exemple) perçues, en 2012, le cas échéant, par l'association "La ligue des droits de l'Homme".

Texte de la réponse

Au titre du présent exercice 2012, une subvention d'un montant de 5.000 euros a été versée par le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative à l'association Ligue des droits de l'homme au titre de son activité dans le périmètre « jeunesse et éducation populaire ». L'association bénéficie également de trois subventions versées par l'intermédiaire du FONJEP, soit un montant de 21 492 euros. Ces subventions seront évaluées à la fin de l'année 2012. L'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé) a attribué à l'association en 2012 un financement national de 85 000 euros, un financement régional de 30 000 euros et un financement départemental de 21 000 euros.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Larrivé](#)

Circonscription : Yonne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1855

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 juillet 2012](#), page 4539

Réponse publiée au JO le : [18 décembre 2012](#), page 7592